

Extrait du PCF : Communistes de Vénissieux

http://pcf.venissieux.org/Algerie-Prochaine-levee-de-l-etat

Algérie : Prochaine levée de l'état d'urgence

- Internationale -

ALGER

الجزائر



républicain

Date de mise en ligne : samedi 12 février 2011

Sous la pression des luttes politiques et sociales, nationales et régionales, le gouvernement a annoncé lors de sa réunion du 3 février la levée prochaine de l'état d'urgence en vigueur depuis 19 ans. Une loi sera élaborée pour organiser la poursuite de la répression des activités terroristes. L'état d'urgence a été instauré le 9 février 1992 pour briser l'insurrection armée déclenchée par le Front Islamique du Salut dans le but d'imposer un Etat théocratique réactionnaire. Mais il a été arbitrairement exploité par les groupes au pouvoir pour empêcher toute expression démocratique différente des vues officielles et étouffer dans l'oeuf les manifestations et grèves des travailleurs contre les conséquences de l'application des ajustements structurels décidés sur injonction du FMI en 1994.

L'annonce du gouvernement suscite des questions sur le contenu de la loi antiterroriste en cours de préparation. Elle pourrait perpétuer sous d'autres appellations et sous d'autres formes les pratiques antidémocratiques développées à la faveur du détournement de l'état d'urgence de ses objectifs. Elle suscite même des inquiétudes au sein de larges franges de la population qui se demandent si le revirement du pouvoir sur cette question ne va pas favoriser de mauvais coups, encore plus dangereux, permettant aux pilleurs des biens publics, aux potentats et despotes mafieux de continuer à racketter le pays en toute impunité. Le PADS partage ces inquiétudes qui ont justifié ses réserves sur la revendication de la levée de l'état d'urgence tout en dénonçant son utilisation pour étouffer les libertés démocratiques. Les inquiétudes au sein de la population sont alimentées par le constat que le terrorisme islamiste, même très affaibli et rejeté par les masses, continue à constituer un danger que personne n'a le droit de sous-estimer. Il peut de surcroît être instrumentalisé pour briser le mouvement démocratique. Quelles que soient les formes sous lesquelles la poursuite de la lutte contre le terrorisme sera réglementée, il importe que la nouvelle loi annoncée :

- ne serve pas à entériner et à consacrer juridiquement l'arbitraire et le « terrorisme de l'administration », le déni des libertés démocratiques, du droit à manifester, à se réunir, à faire grève ;
- ne fournisse pas le prétexte pour démanteler le dispositif militaire mis en place pour traquer et neutraliser les terroristes islamistes. Ce dispositif continue à faire consensus parmi de larges catégories de la société et courants d'opinion pour autant qu'il ne serve pas à entraver le mouvement démocratique.

Dans tous les cas il est clair que les forces rétrogrades qui utilisent la religion pour imposer leur vision moyenâgeuse ne seront isolées et battues que par un pouvoir démocratique populaire, seul capable de faire régner la justice sociale, de combattre la corruption, d'assurer le plein emploi et de protéger le pouvoir d'achat des travailleurs.

Rappelons que les tentatives insurrectionnelles du FIS de s'emparer du pouvoir en juin 1991 et en février 1992 ont été mises en échec grâce au refus des travailleurs de répondre à son appel à la grève générale. Au cours de ces deux tentatives, l'action politique des militants du PAGS dans les grands complexes industriels a été décisive pour briser la pression du FIS sur les travailleurs. En juin 1991 la résistance organisée par le PAGS au complexe sidérurgique d'El Hadjar a obligé Abassi Madani à rebrousser chemin alors qu'il comptait donner le signal du déclenchement de la grève générale à partir de ce fleuron de l'industrie algérienne.

Les travailleurs, qui ont consenti des sacrifices et qui sont conscients des dangers du terrorisme islamiste ne doivent et ne veulent en aucun cas être les dindons de la farce en permettant à la bourgeoisie de se servir de cette menace pour restreindre leurs libertés élémentaires.

La levée de l'état d'urgence ne constitue en aucune façon une garantie pour l'exercice des libertés démocratiques. Il

Copyright © PCF : Communistes de Vénissieux

faut souligner que le pouvoir se livre à une opération de tromperie en refusant d'envisager l'abrogation de la loi sur les partis et les lois qui portent atteinte à la liberté d'organisation syndicale, telles que les conditions de représentativité et l'obligation de fournir à l'employeur la liste des adhérents. Les partis d'opposition de droite ont protesté contre la préparation d'une loi antiterroriste mais gardé le silence sur ces questions fondamentales. La loi sur les partis leur permet de tirer profit des entraves à la formation de mouvements populaires de progrès.

Leur exigence principale porte sur l'ouverture de la TV aux privés. Les nouveaux milliardaires sont impatients d'ouvrir leurs chaînes TV pour consolider leur puissance économique par la puissance politique médiatique. Le PADS ne soutient pas la revendication des capitalistes à obtenir le droit d'ouvrir des chaînes de télévision et de radios. Il exige que les chaînes et radios publiques soient ouvertes à toutes les sensibilités démocratiques et progressistes, sous la supervision d'organes indépendants du pouvoir. Il rejette aussi la condition posée par le gouvernement que seules peuvent avoir accès à la télévision et à la radio les organisations agréées par le ministère de l'Intérieur.

Copyright © PCF : Communistes de Vénissieux